



BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Bulletin officiel n° 26 du 25 juin 2020

Sommaire

Enseignement supérieur et recherche

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020 : additif circulaire du 19-6-2020 (NOR : ESRS2014678C)

Enseignements secondaire et supérieur

Parcoursup

Calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur
arrêté du 16-6-2020 - J.O. du 18-6-2020 (NOR : ESRS2014185A)

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel - session 2022
note de service du 3-6-2020 (NOR : ESRS2013112N)

Enseignements primaire et secondaire

Classement des collèges

Rentrée 2018 : modification
arrêté du 19-5-2020 (NOR : MENH2000133A)

Certificat d'aptitude professionnelle

Supports d'évaluation et de notation des unités générales
note de service du 19-5-2020 (NOR : MENE2014838N)

Sections internationales japonaises

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature japonaises - sessions 2021, 2022 et 2023
note de service du 10-6-2020 (NOR : MENE2014439N)

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification
arrêté du 19-5-2020 (NOR : MENJ2000132A)

Conseils, comités, commissions

Liste des membres du Conseil d'évaluation de l'École
liste (NOR : MENG2015916K)

Informations générales

Appel à candidatures

Recrutement d'un poste de professeur de sciences physiques à pourvoir à la rentrée 2020 au lycée Comte de Foix d'Andorre au 1er septembre 2020
avis (NOR : MENH2000130V)

Campus numérique - 2020

Inscriptions gratuites au campus organisé par France Éducation International
autre texte (NOR : MENY2000131X)

Enseignement supérieur et recherche

Bourses et aides aux étudiants

Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020 : additif

NOR : ESRS2014678C

circulaire du 19-6-2020

MESRI - DGESIP A2-1

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chanceliers et chancelières des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie; aux vice-recteurs de Wallis et Futuna, Polynésie française et Nouvelle-Calédonie ; au chef du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon ; aux présidents et présidentes d'université aux présidents et présidentes de communauté d'universités et d'établissements ; aux directeurs et directrices d'établissement d'enseignement supérieur ; aux proviseurs et proviseuses ; à la présidente du Cnous, aux directeurs généraux et directrices générales des Crous

La circulaire n° 2019-096 du 18 juin 2019 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020 est complétée par une annexe 10 ainsi rédigée :

« Annexe 10 - Versement d'une mensualité complémentaire de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux en juillet 2020 en cas de report des examens et concours à la suite de l'épidémie de Covid-19

L'étudiant bénéficiaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux au titre de l'année universitaire 2019-2020 dont les concours ou les examens terminaux, à l'exception de ceux portant sur la validation d'une unité d'enseignement de professionnalisation (ou équivalent), ont fait l'objet d'un report au-delà du 30 juin 2020 à la suite de l'épidémie de Covid-19 perçoit une mensualité complémentaire de la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux de l'année 2019-2020 au titre du mois de juillet 2020, au même échelon.

La mensualité complémentaire du mois de juillet 2020 ne fait pas l'objet d'une demande particulière de l'étudiant. Pour identifier les étudiants éligibles à cette mensualité complémentaire, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation saisit, le cas échéant, les établissements concernés.

La décision définitive d'attribution ou de non-attribution de la mensualité complémentaire au titre du mois de juillet 2020 est prise selon les cas par le recteur de région académique, le vice-recteur territorialement compétent ou, à Mayotte, le recteur d'académie, et notifiée à l'étudiant.

La mensualité complémentaire en cas de report des examens et concours ne peut pas être cumulée avec le paiement de la bourse pendant les grandes vacances universitaires. »

Ces dispositions entrent en vigueur à compter de la publication de la présente circulaire.

Cette circulaire sera publiée au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

Anne-Sophie Barthez

Enseignements secondaire et supérieur

Parcoursup

Calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur

NOR : ESRS2014185A

arrêté du 16-6-2020 - J.O. du 18-6-2020

MESRI - DGESIP A-MOSS

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 612-1-2 ; arrêté du 28-2-2020

Article 1 - L'article 15 de l'arrêté du 28 février 2020 susvisé est modifié comme suit :

1° Au second alinéa, les mots : « 8 juillet 2020 » sont remplacés par les mots : « 2 juillet 2020 ».

2° La dernière phrase du second alinéa est supprimée.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 16 juin 2020

La ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Frédérique Vidal

Enseignements secondaire et supérieur

Brevet de technicien supérieur

Thème concernant l'enseignement de culture audiovisuelle et artistique du BTS métiers de l'audiovisuel - session 2022

NOR : ESRS2013112N

note de service du 3-6-2020

MESRI - DGESIP A1-2

Texte adressé aux recteurs et rectrices de région académique, chanceliers et chancelières des universités ; aux recteurs délégués et rectrices déléguées pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ; aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; aux inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux ; au directeur du Cned ; au directeur du Siec ; aux cheffes et chefs d'établissements

L'arrêté du 4 juin 2013 modifié portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien « métiers de l'audiovisuel » paru au Journal officiel de la République française le 13 juillet 2013, prévoit un programme de « culture audiovisuelle et artistique » qui comporte une thématique et une dizaine de références à étudier durant les deux années de formation.

Le thème retenu pour la session 2021 est prolongé pour la session 2022. L'intitulé et les indications bibliographiques de ce thème sont présentés en annexe. Il est rappelé que la bibliographie et la filmographie de cette annexe restent indicatives.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Anne-Sophie Barthez

Annexe

Thème : « La frontière »

La bibliographie et la filmographie indicatives permettent de travailler, notamment, les axes suivants :

- les représentations de la frontière dans les arts et dans les médias ;
- l'imaginaire et les symboles de la frontière (géographique, géopolitique, culturelle, sociale, morale, etc.) ;
- les enjeux de la frontière entre les genres et entre les arts.

Textes de références

Gilles Tiberghien, *Land art*, Éditions Carré, Paris, 1993

Olivier Razac, *Histoire politique du barbelé*, Paris, La Fabrique éditions, 2000

Régis Debray, *L'éloge des frontières*, Paris, Seuil, 2010

Andrea Grunert (sous la direction de), « L'écran des frontières », CinémAction n° 137, 2011

Franck Neisse, Alexandra Novosselov, *Des murs entre les hommes*, Paris, La documentation française, 2015

Corinne Maury et Philippe Ragel, (sous la direction de), *Filmer les frontières*, collection Esthétique hors cadre, 2015, PUV

Manouk Borzakian, *Géographie zombie, les ruines du capitalisme*, Éditions Playlist Society, 2019

Vincent Lefebve, Estelle Epinoux-Pougnant, Magalie Flores-Lonjo (sous la direction de), *Frontière(s) au cinéma*, Paris, Mare & Marin, 2019

Textes littéraires

Dante, « L'Enfer » (Chants 1-2 et 34), « Le Purgatoire » (Chants 1-2) in *La Divine Comédie*, 1303-1320

Robert Louis Stevenson, *Docteur Jekyll et Mister Hyde*, 1886, et ses adaptations (cinéma, bandes-dessinées, chansons, etc.)

Guillaume Apollinaire, « Zone » in *Alcools*, 1913

Julien Gracq, *Le Rivage des Syrtes*, Paris, José Corti, 1951

Thomas Pynchon, *Mason & Dixon*, Traduit de l'américain par Claro et Matthieussent, Paris, Seuil, 2001

Jean Rolin, *La Clôture*, Paris, Éditions POL, 2001

Laurent Gaudé, *Eldorado*, Paris, Actes Sud, 2006

Documents iconographiques et références plastiques

Adam-François Van Der Meulen, *Le Passage du Rhin, 12 juin 1672, vers 1675*, 49 x 110 cm ; Musée du Louvre

Frida Kahlo, *Autoportrait à la frontière entre le Mexique et les États-Unis*, 1932, 31 x 35 cm ; Collection Manuel Reyro, New-York

Michaël Heizer, *double négative*, 1964-1970

Christo et Jeanne-Claude, *Running Fence*, 1976

Olafur Eliasson, *Green river*, 1998, <https://olafureliasson.net/archive/artwork/WEK101541/green-river>

Ad Van Denderen, *Go No Go les frontières de l'Europe*, 1998-2002, <https://www.go-no-go.nl/gonogo.php>

Chantal Akerman, *De l'autre côté*, 2002 (documentaire et installations vidéo)

Marc Mimeran, *La Passerelle des deux rives* (architecture), 2004

Banksy, *Projet Santa'Ghetto*, 2005

Documents filmiques et audiovisuels

Howard Hawks, *la Captive aux yeux clairs* (The Big sky), 1952, d'après un roman de A.B. Guthries

Jean Cocteau, *Orphée*, 1950

Orson Welles, *La soif du mal* (Touch of Evil), 1958

Wim Wenders, *Les ailes du désir* (Der Himmel über Berlin), 1987

John Carpenter, *Ghosts of Mars*, 2001

Kim Ki-duk, *The Coast gard*, 2002

Céline Sciamma, *Tomboy*, 2011

Clément Cogitore, *Ni le ciel ni la terre*, 2015

Bron (Saison 1), créé en 2011 par Hans Rosenfeld pour SVT1 et DR1 (Suède et Danemark)

Counterpart (saison 1), créé en 2017 par Justin Marks pour Starz (USA)

Le dessous des cartes, émission de télévision, <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-014036/le-dessous-des-cartes/>

Documents sonores

Bertold Brecht et Kurt Weill, *L'Opéra de quat'sous*, 1928

Raphaël Krafft, « Passer les frontières, quatre histoires de frontière », LSD la série documentaire, France Culture, 2019

MIA, « Borders » in *AIM*, 2016, Interscope Records, Polydor et clip-video : [https://www.youtube.com/watch?v=r-](https://www.youtube.com/watch?v=r-Nw7HbaeWY)

[Nw7HbaeWY](https://www.youtube.com/watch?v=r-Nw7HbaeWY)

Sitographie

<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000562-les-frontieres-dans-le-monde>

Université de la Rochelle, *Frontière(s) au cinéma, Ville rencontres* « Droit et cinéma », 27 et 28 juin 2014 : <http://portail-video.univ-lr.fr/Frontiere-s-au-cinema-VIle>

Enseignements primaire et secondaire

Classement des collèges

Rentrée 2018 : modification

NOR : MENH2000133A

arrêté du 19-5-2020

MENJ - DGRH E2-1

Vu décret n° 88-342 du 11-4-1988 ; décret n° 2001-1174 du 11-12-2001, notamment article 24 ; arrêté du 27-7-2015 ;
arrêté du 27-7-2018

Article 1 - Les dispositions de l'arrêté du 27 juillet 2018 susvisé sont complétées comme suit : est rayé du classement des collèges, à compter de **la rentrée scolaire 2018**, l'établissement suivant :

Orléans-Tours

0180014T - François le Champi, Le Châtelet.

Article 2 - le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 19 mai 2020

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
La cheffe de service de l'encadrement, adjointe au directeur général des ressources humaines
Valérie Le Gleut

Enseignements primaire et secondaire

Certificat d'aptitude professionnelle

Supports d'évaluation et de notation des unités générales

NOR : MENE2014838N

note de service du 19-5-2020

MENJ - DGESCO A2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux chefs de division des examens et concours

Référence : arrêté du 30-8-2019

L'arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général prévoit, à l'article 5, la publication par note de service des documents supports d'évaluation et de notation des unités générales de certificat d'aptitude professionnelle (CAP). La présente note de service a pour objet de mettre à la disposition des examinateurs les documents nécessaires à l'évaluation et à la notation des candidats dans le cadre des nouvelles définitions des unités générales de CAP à compter de la session 2021 du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

Champ d'application de la fiche d'évaluation et de notation

Les fiches d'évaluation et de notation figurant en annexes de la présente circulaire sont applicables à l'ensemble des spécialités de CAP.

Elles s'appliquent à l'ensemble des candidats, quel que soit le statut du candidat (scolaire et assimilé ou autre candidat) pour les épreuves de :

- français et histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- mathématiques et physique-chimie ;
- prévention santé et environnement.

Elles s'appliquent à l'ensemble des candidats, quel que soit le statut du candidat (scolaire et assimilé ou autre candidat) pour l'épreuve de langue vivante obligatoire lorsque le règlement d'examen de la spécialité prévoit cette épreuve.

Elles sont prévues uniquement en évaluation ponctuelle pour les épreuves facultatives, à laquelle ou auxquelles (dans la limite maximum de deux) le candidat peut éventuellement s'inscrire lorsque cette possibilité est prévue par le règlement d'examen de la spécialité.

Les annexes applicables aux épreuves générales de CAP

Les fiches d'évaluation et de notation des épreuves générales pour les spécialités de CAP :

- de français et histoire-géographie et enseignement moral et civique figurent en annexes IA pour la partie français et en annexe IB pour la partie histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- de mathématique et physique-chimie, en annexe II ;
- de prévention santé et environnement, en annexe III ;
- de langue vivante obligatoire, en annexe IV, lorsqu'elle est prévue dans le règlement d'examen de la spécialité ;
- de langue vivante facultative, en annexe V, lorsque le règlement d'examen de la spécialité prévoit la possibilité de la présenter en épreuve facultative ;
- des arts appliqués et cultures artistiques, en annexe VI, lorsque le règlement d'examen de la spécialité prévoit la possibilité de la présenter en épreuve facultative.

Pour l'ensemble des spécialités de CAP, les fiches d'évaluation et de notation de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont prévues par circulaire spécifique à l'évaluation de cette épreuve.

La cheffe du service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Annexe IA

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP - partie français

Annexe IB

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP - partie histoire-géographie et enseignement moral et civique

Annexe II

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation en mathématiques et en physique-chimie au CAP

Annexe III

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation en prévention santé et environnement au CAP

Annexe IV

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation en langue vivante étrangère au CAP

Annexe V

↳ ↳ Grille nationale d'évaluation à l'épreuve facultative de langue vivante au CAP

Annexe VI

↳ Grille nationale d'évaluation des arts appliqués et cultures artistiques au CAP

Annexe IA – Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP – **partie français**

Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP
Partie français - Contrôle en cours de formation (CCF)

*FICHE D'ÉVALUATION À JOINDRE AUX PRODUCTIONS ET
 À CONSERVER DANS L'ÉTABLISSEMENT*

Session : Date : Nom et prénom du candidat :		Évaluation orale		Établissement : Spécialité :	
Réalisation, expérience professionnelle ou recherche en lien avec le métier présenté :					
Compétences évaluées :					
<ul style="list-style-type: none"> - communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer ; - lire, comprendre et présenter des textes documentaires ; - rendre compte, à l'oral, d'une expérience en lien avec le métier. 					
Notation	Critères d'évaluation	Maitrise Insuffisante 0 - 1 point	Maitrise fragile 1,5 - 2,5 points	Maitrise satisfaisante 3 - 4 points	Très bonne maitrise 4,5 - 5 points
Communiquer à l'oral / 20 pts	Réaliser une présentation orale continue (environ 3 minutes).				
	Utiliser un lexique varié et/ou des expressions spécialisées relatives au métier préparé.				
	Participer à des échanges oraux (écouter et prendre en compte les questions et remarques de son interlocuteur).				
	Respecter les codes d'un entretien à l'oral.				
Exposer une réalisation, présenter l'expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier / 20 pts	Présenter la réalisation, l'expérience professionnelle ou la recherche.				
	Savoir en rendre compte en mobilisant des connaissances.				
	Exprimer une opinion argumentée.				
	Rendre compte de l'engagement ou des initiatives personnelles lors des activités menées en lien avec le métier.				
Nom et signature de l'évaluateur :		Bilan de l'évaluateur :			
		Note : (40 / 2) / 20 pts			

Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP
Partie français - Evaluation ponctuelle écrite

Évaluation des compétences de lecture (10 pts)

- Connaissance du lexique
- Compréhension du corpus

Il revient au sujet national de proposer la répartition des points relatifs à ces compétences en fonction du choix des supports et des questions qu'ils imposent.

Évaluation des compétences d'écriture (10 points)

<p>Invention La situation d'énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées. Le candidat fait preuve de créativité.</p> <p>ou</p> <p>Argumentation La situation d'énonciation et les caractéristiques du texte demandé sont respectées. L'opinion est argumentée.</p> <p><i>Donc l'intérêt du lecteur est sollicité.</i></p>	<p>/ 4 points</p> <p><i>OUI/NON</i></p>
<p>Organisation La structure du texte est cohérente.</p> <p><i>Donc le lecteur suit la progression du texte.</i></p>	<p>/ 2points</p> <p><i>OUI/NON</i></p>
<p>Expression La structure des phrases est globalement correcte. L'orthographe grammaticale est globalement correcte. Le lexique utilisé est globalement approprié et précis.</p> <p><i>Donc le lecteur comprend le texte produit</i></p>	<p>/ 4 points</p> <p><i>OUI/NON</i></p>

Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP
Partie français - Evaluation ponctuelle orale

Session :	Évaluation orale	Établissement :
Date :		Spécialité :
Nom et prénom du candidat :		

Réalisation, expérience professionnelle ou recherche en lien avec le métier présenté :

Compétences évaluées :

- communiquer : écouter, dialoguer et s'exprimer ;
- lire, comprendre et présenter des textes documentaires ;
- rendre compte, à l'oral, d'une expérience en lien avec le métier.

Notation	Critères d'évaluation	Maitrise Insuffisante 0 - 1 point	Maitrise fragile 1,5- 2,5 points	Maitrise satisfaisante 3 - 4 points	Très bonne maitrise 4,5 - 5 points
Communiquer à l'oral / 20 pts	Réaliser une présentation orale continue (environ 3 minutes).				
	Utiliser un lexique varié et/ou des expressions spécialisées relatives au métier préparé.				
	Participer à des échanges oraux (écouter et prendre en compte les questions et remarques de son interlocuteur).				
	Respecter les codes d'un entretien à l'oral.				
Exposer une réalisation, présenter l'expérience professionnelle ou la recherche en lien avec le métier / 20 pts	Présenter la réalisation, l'expérience professionnelle ou la recherche.				
	Savoir en rendre compte en mobilisant des connaissances.				
	Exprimer une opinion argumentée.				
	Rendre compte de l'engagement ou des initiatives personnelles lors des activités menées en lien avec le métier.				

<u>Nom et signature de l'évaluateur :</u>	Bilan de l'évaluateur :
	Note : (40 / 2) / 20 pts

**Annexe IB – Grille nationale d'évaluation de l'épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP -
partie histoire-géographie et enseignement moral et civique**

Épreuve de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique au CAP

Partie histoire-géographie et enseignement moral et civique - Contrôle en cours de formation (CCF)

Session : Académie : Nom et prénom du candidat :	HISTOIRE GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE Modalités de l'épreuve (BOEN n° 35 du 26-9-2019)	Spécialité : Établissement de formation :
--	--	--

Date de passation :

Nom et prénom de l'évaluateur :

Thème du programme (Histoire ou Géographie)	
Référence du document	
Thème du programme : (Enseignement Moral et Civique)	
Référence du document	

Compétences attendues pour l'évaluation	Critères d'évaluation (surligner si validation)	Évaluation globale
- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) - s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier, collaborer et échanger en histoire-géographie (HG) - construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) - mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (EMC) - mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC)	- le candidat mobilise des connaissances, périodise/localise convenablement et replace le document, les événements, les acteurs dans leur contexte ; - le candidat donne le sens global du document ; - le candidat fait preuve d'esprit critique face au document ; - le candidat utilise le vocabulaire de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique ; - le candidat développe un discours oral construit, argumenté et personnel ; - le candidat s'exprime de manière claire, correcte et raisonnée de la langue française ; - le candidat écoute et participe activement à l'échange avec le jury (réactivité).	Histoire ou Géographie : /12 points Enseignement Moral et Civique : /8 points
		Appréciation de l'évaluateur : Note : /20 <u>Signature de l'évaluateur</u>

Épreuve de mathématiques et physique-chimie au CAP
Évaluation en contrôle en cours de formation (CCF) et en mode ponctuel

NOM et Prénom :	Séquence d'évaluation n°
-----------------	--------------------------

1. Liste des capacités et connaissances évaluées

Capacités	
Connaissances	

2. Évaluation

Compétences	Capacités	Questions	Appréciation du niveau d'acquisition ¹
S'approprier	Rechercher, extraire et organiser l'information. Traduire des informations, des codages.		
Analyser Raisonner	Émettre des conjectures, formuler des hypothèses. Choisir une méthode de résolution ou un protocole.		
Réaliser	Mettre en œuvre une méthode de résolution, des algorithmes ou un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité. Utiliser un modèle, représenter, calculer. Expérimenter, utiliser une simulation.		
Valider	Commenter un résultat de façon critique et argumentée, Contrôler la vraisemblance d'une conjecture, de la valeur d'une mesure. Valider une hypothèse, mener un raisonnement logique et établir une conclusion.		
Communiquer	Rendre compte d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit en utilisant des outils et un langage approprié. Expliquer une démarche.		
			Note : / 20

¹ Le professeur peut utiliser toute forme d'annotation lui permettant d'évaluer l'élève (le candidat) par compétences.

Annexe III - Grille nationale d'évaluation en prévention santé et environnement au CAP

Épreuve de Prévention Santé Environnement (PSE) au CAP		
Contrôle en cours de formation (CCF) - Grille d'évaluation de la situation d'évaluation 1 : Évaluation pratique et orale		
Grille de correspondance pour l'attribution des points concernant le sauvetage-secourisme du travail (SST)		
Nom et prénom :	Centre de formation :	Session :

<input type="checkbox"/> Cas n°1 Le certificat de sauveteur secouriste du travail est <u>acquis</u>	À l'issue de la formation initiale	<input type="checkbox"/> 5 points	
	À l'issue de la formation Maintien et actualisation des compétences (MAC)	<input type="checkbox"/> 5 points	
	À l'issue de la formation complémentaire, pour les titulaires du PSC1 (<i>Prévention et secours civique 1</i>) de moins de 36 mois.	<input type="checkbox"/> 5 points	
	Titulaire du certificat de SST daté de moins de 24 mois	<input type="checkbox"/> 5 points	
<i>Joindre une photocopie du certificat SST, ou de l'attestation de formation de PSC1 ou la grille de certification des compétences du SST complétée.</i>			
TOTAL /5			5

<input type="checkbox"/> Cas n°2 :	Situation du candidat/SST	Tableaux de correspondance à utiliser (ci-après)
Le certificat de sauveteur secouriste du travail n'est pas acquis, remplir la grille de correspondance adaptée.	Élève actif à l'ensemble de la formation initiale, non validé	Tableau 1
	Élève actif à l'ensemble du MAC, non validé	Tableau 2
	Élève absent à toute ou partie de la formation initiale	Tableau 1 épreuve 2
	Élève n'ayant pas validé toutes les compétences en refusant de participer à l'apprentissage d'une technique ou à la mise en situation d'accident simulé	Tableau 1 épreuve 2
	Élève ayant refusé de suivre un MAC	Tableau 2 épreuve 2

Annexe III - Grille nationale d'évaluation en prévention santé et environnement au CAP

Pour la situation d'évaluation 1 du CCF de PSE, les tableaux de correspondance ci-après permettent **de transcrire les résultats de la certification des compétences du SST en note**. Cette transcription est réalisée en référence **aux grilles de certifications des compétences du SST** : grille SST « formation initiale » et grille SST « Maintien et Actualisation des Compétences - MAC » en vigueur, jointes à ce document.

Tableau 1	FORMATION INITIALE ou avec certificat de « prévention et secours civique » (PSC1 de moins de 3 ans)		
Épreuve 1	C2 <input type="checkbox"/> acquise	4 compétences acquises = 7 points/ 7
	C3 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 4 points	
	C4 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 2 points	
	C5 <input type="checkbox"/> acquise	<2 compétences acquises = 0 point	
Épreuve 2	C1 <input type="checkbox"/> acquise	4 compétences acquises = 3 points/ 3
	C6 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 2 points	
	C7 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 1 point	
	C8 <input type="checkbox"/> acquise	<2 compétences acquises = 0 point	
		TOTAL / 10/ 10
		TOTAL / 5/ 5

Tableau 2	FORMATION MAC (certificat SST dont la date de validité est dépassée.)		
Épreuve 1	C3 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 7 points/ 7
	C4 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 4 points	
	C5 <input type="checkbox"/> acquise	1 compétence acquise = 2 point	
	0 compétence acquise = 0 point		
Épreuve 2	C6 <input type="checkbox"/> acquise	3 compétences acquises = 3 points/ 3
	C7 <input type="checkbox"/> acquise	2 compétences acquises = 2 points	
		1 compétence acquise = 1 point	
C8 <input type="checkbox"/> acquise	0 compétence acquise = 0 point		
		TOTAL / 10/ 10
		TOTAL / 5/ 5



Grille de certification des compétences du SST

Formation initiale



Candidat : Nom : Prénom : Date de naissance :	Session : Du : Au :
---	--------------------------------------

ÉPREUVE 1 : Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée (action / analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement					
	Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non acquis	Conditions d'acquisition
C 2	Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées	<p style="background-color: yellow;">Repère le(s) danger(s) persistant(s) dans la situation d'accident simulée</p> Repère la(les) personne(s) qui est(sont) exposée(s) au(x) danger(s) persistant(s) identifié(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
	Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression Isole ou fait isoler le danger Soustrait ou fait soustraire la victime au danger	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C 3	Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée	<p style="background-color: yellow;">Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée</p> Effectue l'examen dans l'ordre déterminé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C 4	Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	<p style="background-color: yellow;">Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés</p> Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C 5	Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins les 2 indicateurs incontournables acquis
	Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques	Utilise la (ou les) technique(s) préconisée(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : *exemple*



Grille de certification des compétences du SST

Formation initiale



ÉPREUVE 2 : Lors d'un entretien avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention					
	Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non acquis	Conditions d'acquisition
C 1	Délimiter son champ d'intervention en matière de secours	Explique les limites de son intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C 6	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C 7	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	A partir de la situation d'accident de travail précédemment simulée, explicite le mécanisme d'apparition du dommage rencontré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C 8	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	A partir de la situation d'accident précédemment simulée : - supprime ou à défaut réduit les risques - indique à qui transmettre les actions de prévention réalisées ou à envisager - propose une mesure de prévention, ou <i>a minima</i> une mesure de protection collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au moins 2 indicateurs dont l'incontournable acquis

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : **exemple**

<u>Formateur / évaluateur :</u>	Compétence 1 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
NOM :	Compétence 2 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
Prénom :	Compétence 3 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
Signature :	Compétence 4 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 5 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 6 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 7 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
	Compétence 8 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise
<u>Date de certification :</u>	<u>Résultat :</u>
	Candidat certifié <input type="checkbox"/> OUI* <input type="checkbox"/> NON

* : 8 compétences acquises donnent la certification

<p>Candidat :</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>N° Forprev :</p>	<p>Session :</p> <p>Du :</p> <p>Au :</p>
--	---

ÉPREUVE 1 : A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement					
	Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non acquis	Conditions d'acquisition
C2	Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même	Assure ou fait assurer la suppression Isole ou fait isoler le danger Soustrait ou fait soustraire la victime au danger	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	L'un des indicateurs acquis
C3	Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée	Recherche les signes indiquant que la vie de la victime est menacée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C4	Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime	Transmet le message d'alerte permettant le déclenchement des secours adaptés Favorise l'arrivée des secours au plus près de la victime	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Au moins l'indicateur incontournable acquis
C5	Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer	Choisit l'action appropriée au résultat à atteindre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 indicateurs acquis
	Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin	Surveille la victime et agit en conséquence jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Les critères de réussite incontournables sont surlignés en jaune : **exemple**



Grille de certification des compétences du SST

Maintien et Actualisation des Compétences



ÉPREUVE 2 : Le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention					
	Compétences	INDICATEURS DE REUSSITE	Acquis	Non acquis	Conditions d'acquisition
C6	Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Indique comment il peut contribuer concrètement à la prévention dans son entreprise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C7	Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail	A partir de la situation d'accident de travail précédemment simulée, explicite le mécanisme d'apparition du dommage rencontré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis
C8	Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention	A partir de la situation d'accident précédemment simulée, propose des actions visant à supprimer ou à défaut réduire les risques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'indicateur acquis

<p>Formateur / évaluateur :</p> <p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Signature :</p>	<p>Compétence 2 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 3 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 4 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 5 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 6 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 7 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p> <p>Compétence 8 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non acquise</p>
<p>Date de certification :</p>	<p>Résultat :</p> <p>Candidat certifié <input type="checkbox"/> OUI* <input type="checkbox"/> NON</p>

* : 7 compétences acquises donnent la certification

Annexe III - Grille nationale d'évaluation en prévention santé et environnement au CAP

Épreuve de Prévention Santé Environnement (PSE) au CAP

Contrôle en cours de formation (CCF) - Exemple de grille d'évaluation de la situation d'évaluation 2 - durée 50 minutes

Cette grille sera adaptée par chaque enseignant (nombre de questions, pondération des réponses...)

SESSION :		NOM prénom CANDIDAT :												NOM ÉVALUATEUR :											
Compétences	Niveaux de maîtrise	NT=Non Traité ; I=Insuffisant ; A=Acceptable ; M=Maîtrisé																Répartition des points par thématique							
	C1-C6	C2				C3				C4				C5				5 à 7 points		4 à 6 points		4 à 6 points			
	Compétences C1 (traiter l'information) et C6 (communiquer à l'écrit) seront prises en compte dans le niveau de maîtrise des autres compétences	Compétence 2 Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée				Compétence 3 Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention				Compétence 4 Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation				Compétence 5 Argumenter un choix				Thématique A		Thématique B et/ou D		Thématique C			
Questions	Réponses attendues pour un niveau maîtrisé	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	Note candidat	Pondération	Note candidat	Pondération	Note candidat	Pondération		
Q1	R1											X						1,5	2						
Q2	R2	X																		0	1				
Q3	R3				X													2	2						
Q4	R4											X						1	1						
Q5	R5							X														1,5	2		
Q6	R6											X						0,5	0,5						
Q7	R7															X		0,5	0,5						
Q8	R8								X											1	1				
Q9	R9							X										0,5	1						
Q10	R10		X																	1	2				
Q11	R11											X										1,5	2		
Q....	R....																								
Pondération																		6	7	2	4	3	4	15	
Note obtenue par le candidat / 15 points																								11	/15
Commentaire(s)																									

Épreuve de Prévention Santé Environnement (PSE) au CAP

Épreuve ponctuelle - Exemple de grille d'évaluation - durée 1 heure

Cette grille sera adaptée pour chaque sujet, nombre de questions pondération pour chaque question.

SESSION :	Numéro du candidat :	NOM ÉVALUATEUR :	
------------------	-----------------------------	-------------------------	--

Première partie (12 points)																				
Compétences	Niveaux de maîtrise NT = Non Traité ; I = Insuffisant ; A = Acceptable ; M = Maîtrisé																Répartition des points par thématique			
					C1				C2				C3							
	La compétence « communiquer à l'écrit » est prise en compte dans le niveau de maîtrise des autres compétences	Compétence 1 Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée				Compétence 2 Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention				Compétence 3 Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation				Compétence 4 Argumenter un choix				Thématique A		Thématique B / D
																(5 à 7 points)		(5 à 7 points)		
Questions	Réponses attendues pour un niveau maîtrisé																Note candidat	Pondération	Note candidat	Pondération
	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M				
Q1											X									
Q2	X																1,5	2	0	1
Q3				X													2	2		
Q4											X						1	1		
Q5																X	2	2		
Q6								X											2	2
Q7								X											2	2
Q....																				
Notes	Pondération																6,5	7	4	5
Note obtenue par le candidat / 12																	10,5			

Annexe III - Grille nationale d'évaluation en prévention santé et environnement au CAP

		Deuxième partie (8 points)																											
Compétences	Niveaux de maîtrise	NT = Non Traité ; I = Insuffisant ; A = Acceptable ; M = Maîtrisé																				Répartition des points pour la thématique C							
		C1				C2				C3				C4				C5				Thématique C							
						Compétence 2 Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention				Compétence 3 Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l'environnement ou la consommation				Compétence 4 Argumenter un choix				Compétence 5 Agir face à une situation d'urgence											
	La compétence « communiquer à l'écrit » est prise en compte dans le niveau de maîtrise des autres compétences »	Compétence 1 Appliquer une méthode d'analyse dans une situation donnée																				Partie A (5 points)		Partie B (3 points)					
Questions	Réponses attendues pour un niveau maîtrisé	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	Note candidat	<i>Pondération</i>	Note candidat	<i>Pondération</i>
Q8	R8		X																							0,5	2		
Q9	R9														X											0	2		
Q10	R10										X															0,5	1		
Q11	R11															X												1	2
Q12	R12																							X				1	1
Q....	R.....																												
Pondération																						1	5	2	3				
Note obtenue par le candidat / 8 points																						3							
Note globale / 20 points																						13,5							

**Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP
Contrôle en cours de formation (CCF) - Situation A
Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 1**

Session :	Académie :
Langue vivante :	

Nom et prénom de l'élève/du candidat :	Ville :
Établissement :	

Pour **chacune des trois colonnes**, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de **0** (absence totale de compréhension ou d'expression) à **4**.

Compréhension de l'oral		Compréhension de l'écrit		Expression écrite	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écouté. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	4 pts. ou 3,5 pts.	Produit, en adéquation avec la situation proposée, un écrit immédiatement compréhensible (vocabulaire approprié et effort de construction syntaxique du propos). En fonction du sujet, l'écrit produit cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Comprend les éléments importants du document écouté. Identifie le type de message ou d'énoncé écouté.	3 pts. ou 2,5 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	3 pts. ou 2,5 pts.	Produit un écrit globalement compréhensible, dont les formulations présentent une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	2 pts. ou 1,5 pt.	Produit un écrit dont la longueur est nettement inférieure à la minimale attendue. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
Identifie quelques sons, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt. ou 0,5 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1pt. ou 0,5 pt.	Produit des signes, des mots ou groupes de mots isolés. S'exprime dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4* Compréhension de l'oral	/4	Note sur 4* Compréhension de l'écrit	/4	Note sur 4 Expression écrite	/4
APPRECIATION				Note intermédiaire de l'élève / du candidat : <p align="right">.... /12</p> Cette note sur 12 points doit être additionnée à la note sur 8 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation B (CCF) ou sous-épreuve 2 (épreuve ponctuelle). La note finale sur 20 sera, le cas échéant, arrondie au point supérieur.	

* Les notes des deux premières colonnes sont nécessairement corrélées aux réponses du candidat aux deux questionnaires de compréhension (compréhension de l'oral et compréhension de l'écrit) de la situation d'évaluation A (CCF) ou première sous-épreuve (épreuve finale ponctuelle).

Épreuve obligatoire de langue vivante étrangère au CAP
Contrôle en Cours de Formation - Situation B
Épreuve finale ponctuelle - Sous-épreuve 2

Session :	Académie :
Langue vivante :	
Nom et prénom de l'élève/du candidat :	Ville :
Établissement :	

Pour **chacune des deux colonnes**, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, de **0** (absence totale de compréhension ou d'expression) à **4**.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction	
Degré 4		Degré 4	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue immédiatement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	4 pts. ou 3,5 pts.	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre sa part dans l'échange. S'exprime dans une langue immédiatement compréhensible.	4 pts. ou 3,5 pts.
Degré 3		Degré 3	
Produit un discours factuel globalement intelligible, dans une langue simple, ponctuée de pauses et de faux démarrages. Le propos présente une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.	S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	3 pts. ou 2,5 pts.
Degré 2		Degré 2	
Produit des mots, expressions et/ou énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.	Répond et réagit de façon brève et limitée. La communication nécessite reformulation et/ou relance fréquente. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	2 pts. ou 1,5 pt.
Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1pt. ou 0,5 pt.	Intervient sporadiquement et de manière peu compréhensible. La communication repose sur de nombreuses répétitions.	1pt. ou 0,5 pt.
Note sur 4 Expression orale en continu	/4	Note sur 4 Expression orale en interaction	/4
APPRÉCIATION		Note intermédiaire de l'élève / du candidat : <div style="text-align: right;">.... /8</div> <p>Cette note sur 8 points doit être additionnée à la note sur 12 points attribuée à l'élève / au candidat à la situation d'évaluation A (CCF) ou sous-épreuve 1 (épreuve ponctuelle). La note finale sur 20 sera, le cas échéant, arrondie au point supérieur.</p>	

Épreuve facultative de langue vivante au CAP

SESSION :

ACADÉMIE :

LANGUE VIVANTE :

Nom et prénom de l'élève/du candidat :

Établissement :

Ville :

Pour chacune des trois colonnes, indiquer la note obtenue en fonction de l'un des quatre degrés de réussite et attribuer à cette prestation le nombre de points indiqué, (sans la fractionner en décimales) de 0 (absence totale de production ou de compréhension) à 7 ou 6.

Expression orale en continu		Expression orale en interaction		Compréhension de l'écrit	
Degré 4		Degré 4		Degré 4	
Produit un discours d'exposition (description, narration, explication) dans une langue immédiatement compréhensible. La présentation orale cherche à exprimer une appréciation, une préférence, etc.	7 pts. ou 6 pts.	Réagit avec pertinence et s'efforce de prendre sa part dans l'échange. S'exprime dans une langue immédiatement compréhensible.	7 pts. ou 6 pts.	Identifie la thématique générale ou l'objet principal du document écrit proposé. Comprend, en tenant compte de la fonction de ce document, les informations significatives ainsi que certains détails pertinents.	6 pts.
Degré 3		Degré 3		Degré 3	
Produit un discours factuel globalement intelligible, dans une langue simple, ponctuée de pauses et de faux démarrages. Le propos présente une certaine cohérence, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	5 pts. ou 4 pts.	S'efforce d'interagir de façon simple dans une langue globalement intelligible, en dépit d'erreurs et d'un vocabulaire limité.	5 pts. ou 4 pts.	Comprend les éléments importants du document écrit proposé. Identifie visuellement et graphiquement le type de document écrit proposé.	5 pts. ou 4 pts.
Degré 2		Degré 2		Degré 2	
Produit des mots, expressions et/ou énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	3 pts. ou 2 pts.	Répond et réagit de façon brève et limitée. La communication nécessite reformulation et/ou relance fréquente. S'exprime dans une langue partiellement compréhensible.	3 pts. ou 2 pts.	Comprend partiellement les informations concrètes ou factuelles (personnages, lieux, dates, etc.).	3 pts. ou 2 pts.
Degré 1		Degré 1		Degré 1	
S'exprime à l'aide de mots isolés dans une langue rudimentaire et peu compréhensible.	1 pt.	Intervient sporadiquement et de manière peu compréhensible. La communication repose sur de nombreuses répétitions.	1 pt.	Identifie quelques signes, mots ou éléments de sens épars et isolés.	1 pt.
Note sur 7 Expression orale en continu	/7	Note sur 7 Expression orale en interaction	/7	Note sur 6 Compréhension de l'écrit	/6
APPRÉCIATION :				Note finale du candidat :	
			 /20	

Épreuve facultative d'« Arts appliqués et cultures artistiques » au CAP

CAP :	Session :
Nom et prénom de l'élève :	
Établissement :	

Première partie

Le candidat répond à un cahier des charges simple lié à la phase d'expérimentation d'une démarche de conception.

Critères d'évaluation	-	=	+
Les contraintes de la demande sont respectées.			
Les notions identifiées dans les références sont transférées avec pertinence			
Les propositions répondent au problème de design posé.			
La présentation graphique ou en volume de la recherche est lisible et expressive.			

/ 10 points

Seconde partie

Le candidat répond à un cahier des charges simple lié à la phase de réalisation d'une démarche de conception.

Critères d'évaluation	-	=	+
La réalisation choisie répond à la demande.			
La réalisation est précisée et aboutie au regard du problème de design posé.			
La réalisation est présentée graphiquement ou en volume avec justesse.			
Les commentaires et les explications sont pertinents.			
Les bases du vocabulaire spécifique sont utilisées à bon escient.			

/ 10 points

Note finale sur 20 :

Enseignements primaire et secondaire

Sections internationales japonaises

Programme limitatif de l'enseignement de langue et littérature japonaises - sessions 2021, 2022 et 2023

NOR : MENE2014439N
note de service du 10-6-2020
MENJ - DGESCO - C1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs de langue et littérature japonaises des sections internationales japonaises

Références : arrêté du 8-2-2016 (J.O. du 1-3-2016 et BOEN n° 11 du 17-3-2016)

Pour les sessions **2021**, **2022** et **2023**, la liste des œuvres obligatoires définies par le programme limitatif pour les épreuves spécifiques de langue et littérature japonaises du baccalauréat, option internationale, dans les sections japonaises est la suivante :

- *Ise monogatari* : « Tsutsuizutsu » ;
- *Izutsu* (nô) ;
- Ihara Saikaku, *Saikaku shokoku banashi* : « Ôtsugomori wa awanu san-yô » ;
- Masaoka Shiki, *Byôshô rokushaku* : 1, 2, 8, 9, 16, 21, 24, 32, 33, 50, 52, 54, 61, 63, 64, 68, 70, 83, 85, 87, 127 ;
- Akutagawa Ryûnosuke, *Jigokuhen* ;
- Mishima Yukio, *Kindai nôgakushû* : « Sotoba komachi » ;
- Ariyoshi Sawako, *Kôkotsu no hito* ;
- Asai Ryô, *Kirishima, bukatsu yamerutteyo*.

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, et par délégation,
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire et par délégation,
Le chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives, adjoint au directeur général,
Didier Lacroix

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au Conseil supérieur de l'éducation : modification

NOR : MENJ2000132A

arrêté du 19-5-2020

MENJ - DAJ

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en date du 19 mai 2020, l'arrêté du 6 septembre 2019 portant nomination au Conseil supérieur de l'éducation est modifié comme suit :

Pour ce qui concerne les membres représentant les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé relevant du ministère de l'Éducation nationale (1f), est nommé :

Titulaire représentant le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche et des personnels des bibliothèques - SNPTES : Fabrice Orel, en remplacement Vincent Boura.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Liste des membres du Conseil d'évaluation de l'École

NOR : MENG2015916K

liste

En application des articles L. 241-13 et D. 241-36 du Code de l'éducation, le Conseil d'évaluation de l'École est composé comme suit :

I.- Présidente nommée par le Président de la République

Béatrice Gille, nommée par décret du Président de la République en date du 5 février 2020.

II.- Personnalités qualifiées

1. Sur désignation du Président de l'Assemblée nationale, en date du 4 février 2020, après avis de la commission des affaires culturelles et de l'éducation :

- Anna Cristina D'Addio
- Éric Charbonnier

2. Sur désignation du Président du Sénat, en date du 23 juin 2020, après avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication :

- Martine Daoust
- Jacques Lévy

3. Sur désignation du chancelier de l'Institut de France, en date des 13 février et 22 juin 2020 :

- Olivier Houdé
- Marie-Paule Cani

III.- Députés et sénateurs

1. Sur désignation de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, en date du 20 novembre 2019 :

- Sylvie Charrière
- Maxime Minot

2. Sur désignation de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, en date du 30 octobre 2019 :

- Mireille Jouve
- Laurent Lafon

IV.- Représentants du ministre chargé de l'éducation nationale, membres de droit

- le directeur général de l'enseignement scolaire
- la cheffe de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- la directrice de l'évaluation, de la performance et de la prospective.

Informations générales

Appel à candidatures

Recrutement d'un poste de professeur de sciences physiques à pourvoir à la rentrée 2020 au lycée Comte de Foix d'Andorre au 1er septembre 2020

NOR : MENH2000130V

avis

MENJ - DGRH B2

Un poste de professeur de lycée en sciences physiques sera vacant au lycée Comte de Foix à la rentrée 2020. L'enseignant agrégé ou certifié pourra enseigner au collège comme au lycée. L'habilitation en DNL anglais serait un atout pour la candidature et permettrait d'enseigner en section européenne. Les candidatures, accompagnées d'un état des services effectués, du dernier arrêté de promotion d'échelon, des deux derniers comptes rendus de rendez-vous de carrière ou rapports d'inspection et de l'éventuelle certification complémentaire en DNL anglais, doivent parvenir par voie hiérarchique, dans un délai de deux semaines à compter de la parution du présent avis au bulletin officiel de l'éducation nationale.

Ministère de l'éducation nationale, Direction générale des ressources humaines

Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire

Sous-direction de la gestion des carrières, Bureau DGRH B2-2

72 rue Regnault 75013 Paris

Mail : secretaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr

Un double des candidatures sera directement adressé à Monsieur le délégué à l'enseignement français en Andorre, délégation à l'enseignement français - C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre.

Mail : ce.ia130@ac-montpellier.fr

Des renseignements complémentaires peuvent être fournis sur demande adressée :

à la délégation à l'enseignement français en Andorre, C/Baixada del Moli, 5, Edifici « Moli III » B - 1.1, BP 88, AD500 Andorre-la-Vieille, principauté d'Andorre (00 376 802 770)

Mail : ce.ia130@ac-montpellier.fr

Informations générales

Campus numérique - 2020

Inscriptions gratuites au campus organisé par France Éducation International

NOR : MENY2000131X

autre texte

MENJ - MESRI - CIEP

Résumé : Campus numérique - 2020, organisé par France Éducation International (nouveau nom du Ciep), **entièrement en ligne, gratuit et ouvert à tous du 6 au 31 juillet 2020.**

La situation sanitaire mondiale, liée à la pandémie de Covid-19, a conduit France Éducation international, à annuler pour cet été ses traditionnelles universités d'été - Belc. Le Campus numérique - 2020 n'a évidemment pas vocation à remplacer ces universités, dont le succès repose notamment sur les échanges constants et l'esprit de groupe que seule permet une réunion sur la durée et en présentiel. Il permettra néanmoins à tous les acteurs du français dans le monde de bénéficier, gratuitement, de parcours de formation de qualité tout au long du mois de juillet.

I- Public concerné

Le Campus numérique - 2020 est **ouvert à tous, sans restriction d'accès.**

Aucun prérequis n'est exigé. France Éducation international informe toutefois les participants que l'offre de formation du Campus numérique - 2020 est prévue pour un niveau linguistique correspondant au moins au **niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.**

II - Programme de formation du Campus numérique - 2020

Destiné aux enseignants et aux cadres éducatifs des centres de langues, le programme en ligne met à disposition **différents parcours de formation composés d'un ensemble de modules (durée totale du programme 72 heures). Ces contenus de formation seront accessibles en autonomie du 6 au 31 juillet sur les plateformes Ciep+ et PROFLE+. Un accompagnement pédagogique effectué par les équipes de FEI sera mis en place du 15 au 29 juillet.**

Les parcours proposés s'adressent à différents profils :

- les enseignants de français langue étrangère aux publics divers (collège, lycée et adulte) ;
- les enseignants de français et de DNL exerçant en section bilingue (primaire, collège et lycée) ;
- les intervenants des associations Flam.

Des parcours hors connexion ont été prévus pour les participants dont l'accès Internet serait entravé. Les personnes souhaitant bénéficier de parcours en version à imprimer pourront se mettre en contact avec Monsieur Ken Perez, chef de projet du Campus numérique - 2020 : k.perez@ciep.fr

Les participants pourront suivre différents parcours sans restriction. Le descriptif de chacun des parcours, ainsi que des modules qui les composent, est consultable sur le site de France Éducation International :

<https://www.ciep.fr/campus-numerique-2020>.

Cf. § VI Modalités.

III - Programme complémentaire du Campus numérique - 2020

En complément des parcours de formation sur les plateformes Ciep+ et Profle+, une programmation didactique, informative, ludique et culturelle sera proposée.

Cette programmation sera mise en ligne tout au long de l'événement, du 6 au 31 juillet **et sera en accès libre, sans nécessité de pré-inscription**, sur la page dédiée : <https://www.ciep.fr/campus-numerique-2020>.

Dans ce cadre seront proposées des interventions spécifiques portant sur des domaines variés (didactique du

FLE/FLS, didactique du FOS, didactique de l'enseignement bilingue, ingénierie de la formation, évaluation, psychométrie, communication, veille et recherche documentaires), aux formats divers (vidéos, audios, diaporamas commentés).

Par ailleurs, grâce à un large panel de partenaires institutionnels, associatifs et des médias, seront également proposés :

- Des ressources et des outils;
- Des communications avec les acteurs du réseau culturel et les éditeurs du monde du FLE;
- Des communications culturelles ;
- Des interactions conviviales via une page dédiée au Campus numérique sur Facebook.

Le département langue française de France Éducation International se tient à la disposition des participants pour toute information complémentaire.

Contact : Monsieur Ken Perez, chef de projet des universités - Belc, k.perez@ciep.fr, et Melissa Chaïbi, assistante de gestion de projet, chaibi@ciep.fr.

IV - Validation

La participation au Campus numérique - 2020 ne sera pas sanctionnée par la délivrance d'un certificat à l'issue de la formation. De plus, aucune des habilitations habituellement proposées dans les universités - Belc ne sera proposée. En revanche, **un badge de participation sera délivré.**

VI - Modalités d'inscription aux parcours de formation

Les inscriptions aux parcours de formation se font **uniquement en ligne et individuellement, du 8 au 21 juin.**

Le formulaire d'inscription au Campus numérique - 2020 est accessible à cette adresse : <https://www.ciep.fr/campus-numerique-2020>

Les participants ne devront pas fournir de documents supplémentaires (CV, lettre de projet professionnel). Il leur suffira de remplir le formulaire d'inscription en ligne et de choisir le ou les parcours de leur choix.

L'inscription sera automatiquement validée via un premier courriel de confirmation.

Les participants recevront ultérieurement un ou plusieurs courriels, selon les choix qu'ils auront effectués, avec les identifiants d'accès aux plateformes (Ciep+ et Profle+) avant le 6 juillet.

Pour toute question, veuillez contacter **Monsieur Ken Perez ou Mélissa Chaïbi** (k.perez@ciep.fr et chaibi@ciep.fr).